

Heure d'information syndicale – 03/01/2023

Compte-rendu

Présent.e.s : 23 enseignant.e.s [aux emplacement en italique les noms des personnes ont été supprimés pour garantir leur anonymat]

Ordre du jour :

- Point sur la situation au collège
- Point sur le RDV avec la DSDEN le lundi 9/01

Ce qui a été dit :

1^{er} point : la situation au collège

- **Globalement, il a été noté que l'ambiance depuis le début de l'année et l'arrivée *nouveaux personnels de direction* est dégradée en raison d'une mauvaise communication et de la pression qu'il exerce sur les personnels du collège**, ce qui contribue à créer un climat peu serein et, donc, peu propice au travail et à la bonne tenue d'un établissement scolaire.
- A ce titre, différents épisodes illustrant ces problèmes ont été évoqués (ils ne sont pas rappelés ici par soucis de confidentialité).

2^e point : le RDV à la DSDEN

- Objectif de ce RDV : réclamer des moyens supplémentaires pour la vie scolaire (au moins un poste de CPE supplémentaire ainsi que des heures à abonder pour recruter des AED).
- Personnels se portant volontaire pour participer à cette délégation au côté d'une représentante des parents d'élèves :
 - Deux professeures
- Liste des éléments à mettre en avant lors de ce RDV et qui mettent en exergue ce besoin en moyens humains (exposés sans ordre hiérarchique) :
 - Aucune étude ne peut se tenir entre 11h et 12h. Les élèves en étude sont aussi libérés parfois 15 min avant la sonnerie pour assurer l'ouverture des portes, ce qui crée des problèmes dans les couloirs.
 - Les toilettes sont systématiquement dégradées, faute de surveillance, en particulier dans les étages. Résultat : elles doivent souvent être fermées.
 - La violence est omniprésente dans et hors de l'établissement, faute d'adulte pour surveiller ou opérer une médiation.
 - Les élèves ne sont jamais rangés dans la cour au moment de la sonnerie, ce qui représente une perte de temps considérable.
 - Du fait de ses très nombreuses missions, du caractère unique de la mixité sociale dans l'établissement ainsi que de sa mobilisation sur de nombreux problèmes, la CPE n'est souvent pas disponible pour assurer des tâches de vie scolaire ou rencontrer les enseignants qui auraient besoin de la voir.
 - Nombre d'absences et de retards ne peuvent être traités en temps et en heure, faute de moyens humains.

- Les effectifs du collège sont très élevés (près de 630 cette année) et le taux d'encadrement est extrêmement bas. A titre d'exemple, des études de 100 élèves sont encadrées par 1 seul surveillant.
 - La configuration de l'établissement, avec de nombreux étages, des couloirs étroits et de très nombreux recoins, ainsi qu'un espace extérieur très réduit et, donc, rapidement saturé, justifie également des besoins supplémentaires par rapport à d'autres collèges de conception plus moderne.
 - Il y avait 2 postes de CPE au moment de la fusion avec le collège Jean Zay et la promesse avait été faite que cela restera le cas. Or cela n'a duré que 2 ans...
 - Ce manque de moyens humains est aussi particulièrement criant sur l'heure du midi. En effet, du fait du grand nombre d'externes (près de la moitié des élèves) ainsi que des trajets avec le conservatoire, les AED doivent assurer de nombreuses missions simultanément : ouverture et surveillance des portes, passage à la cantine, surveillance de la cantine, surveillance des deux cours...
- Les professeurs accepteraient volontiers d'accueillir des responsables de la DSDEN ou du rectorat lors d'une journée « normale » (pas une journée de grève) afin de leur exposer ces problèmes de visu et de vive-voix.

Décisions :

1. **Rédaction d'un courrier à destination de la direction lui exprimant l'inquiétude des personnels face à la dégradation du climat de travail dans l'établissement.** Ce courrier sera ensuite proposé à la signature à tous les personnels qui souhaitent le soutenir, avant d'être remis *aux intéressés*.
2. **Si ce courrier devait ne pas produire l'effet escompté, il serait alors proposé aux personnels de le diffuser sur le registre du CHSCT** (accessible via le PIA, la procédure sera précisée si nécessaire en temps voulu), ce qui devrait se faire individuellement et simultanément (pour éviter de mettre une seule personne en difficulté, car ce registre est nominatif).
3. **Il a enfin été décidé de joindre deux enseignants à la délégation qui se rendra à la DSDEN (voir les noms plus haut),** afin d'exposer les arguments cités auparavant dans ce compte-rendu.